



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 9 octobre 2023		
Nombre de membres		L'an deux mil vingt-trois, lundi neuf octobre à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry MICHEL, le Maire
En exercice	Présents	
	Nombres de suffrages exprimés	Présents : Mrs MICHEL T., LEFEBVRE P., BONNARD F., LE ROY P., VAN VOOREN X., VOGT N., Mmes NUYTENS E., DELAPORTE L., KRAL A., MEYER D., STRAZEL A.
15	11	Représenté : M. ARMIEL M. représenté par M. LEFEBVRE P.
	Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0	Absent non excusé : M. NOÉ B. Absent excusé : Mme WALBRECQ J., M. LESUEUR T.
Date de la convocation : 04 octobre 2023		Secrétaire de séance : Mme DELAPORTE Lydia
Date d'affichage : 04 octobre 2023		

N° 2023-035 ▫ Décision modificative N°1 du budget commune

M. le Maire présente un devis établi par M. LAMART d'un montant de 7 619.18 € TTC concernant l'éclairage intérieure de l'église. Il précise qu'il est nécessaire de refaire celui-ci et ses travaux nécessitent l'installation d'une nacelle.

Un contrôle des crédits budgétaires sur le programme 71- travaux dans l'église, laisse apparaître qu'ils seront insuffisants pour prendre en charge cette facture de travaux.

Il est donc nécessaire de procéder à un virement de crédit d'un montant de 3000 €.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget 2023 du budget commune,

Après délibéré, l'assemblée, à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative proposée et détaillée comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
21318	Construction - autres bâtiments publics - chapitre 21 - programme 71	+ 3 000.00 €
2313	Immobilisations en cours - constructions - chapitre 23 - programme 120	- 3 000.00 €

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,

À La Neuville-Roy, le 9 octobre 2023

Le Maire, Thierry MICHEL

